

Bulletin annuel

46^{ème} assemblée générale

27 octobre 2020



La SERV, Bâtisseurs de forêts et d'avenir
En collectivité depuis 1974

CONCEPT D'AFFAIRES



« Nous sommes un regroupement de producteurs forestiers et de travailleurs coopératifs, accompagné par des membres de soutien, dont la mission consiste à créer et partager de la richesse pour le bénéfice de nos membres producteurs et travailleurs liés à l'aménagement durable des forêts.

Notre coopérative œuvre depuis plusieurs décennies dans la Vallée de la Matapédia et des territoires limitrophes. Elle est structurée par des processus efficaces et agiles pour satisfaire les besoins de ses membres producteurs. En plus de la mise en valeur des forêts privées, elle s'assure de la diversification de ses activités, reliées à la forêt, en recherchant la stabilité et des synergies. Afin de les satisfaire, elle est à l'écoute des besoins de ses clients, partenaires et de l'ensemble des parties intéressées du territoire.

Nous recherchons une croissance soutenable de nos activités. Nous mesurons notre succès par notre pérennité, l'augmentation de la productivité de nos membres travailleurs, l'amélioration de leurs conditions de travail et notre rentabilité. Nous visons l'amélioration du patrimoine forestier de la Vallée de la Matapédia et sa vitalité socioéconomique. "

Avis de convocation



Lac-au-Saumon, le 15 octobre 2020

**À TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

OBJET : AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers membres,

Vous êtes par la présente convoqués à la 46e assemblée générale annuelle de la **Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité** :

Nous vous accueillerons dès 17h30 pour votre inscription
Mardi le 27 octobre 2020
En vidéoconférence sur la plateforme Zoom
L'assemblée débutera à 18h30

Vous aurez l'occasion, lors de cette assemblée, de prendre connaissance des réalisations de votre organisme pour l'année 2019. À la page suivante, vous trouverez l'ordre du jour.

Veuillez agréer, chers membres, mes salutations distinguées.

Guy Côté
Secrétaire du conseil d'administration



Arrivée et inscriptions

1) Ouverture de l'assemblée générale

- 1.1 Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
- 1.2 Lecture de l'avis de convocation
- 1.3 Vérification du quorum
- 1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2019
- 1.6 Procédures d'assemblée
- 1.7 Explication du programme et du fonctionnement d'assemblée

2) Procédures d'élection

- 2.1 Postes disponibles
- 2.2 Formation du Comité d'élection
- 2.3 Élection au point 7 si nécessaire

3) Rapport d'activités 2019

- 3.1 Mot du président et du directeur général
- 3.2 Présentation du rapport d'activités
- 3.3 Discussion et adoption du rapport d'activités

4) États financiers 2019

- 4.1 Présentation des états financiers
- 4.2 Nomination d'un auditeur pour l'année financière 2020

5) Perspectives pour l'année 2020

6) Plénière

7) Élection des administrateurs

8) Reconnaissances et mérites

9) Période de questions

10) Mot de clôture et levée de l'Assemblée

Mot du président

Chers membres,

L'année 2019 nous a permis de compléter le processus de planification stratégique entrepris l'année précédente et d'amorcer sa mise en œuvre qui se déploiera jusqu'en 2024. Au terme de cette démarche, ce sont cinq axes qui auront été choisis pour favoriser le plein développement de notre coopérative : le renforcement de la coopération, l'amélioration des processus internes, la dotation d'un plan de main-d'œuvre, la diversification des activités et la représentation politique. Ce travail méticuleux nous aura permis de nous doter d'actions claires afin de prendre notre place dans un contexte où les changements se font à un rythme effréné.

Renforcement de la coopération

Faisant partie du grand mouvement coopératif, il est essentiel de poursuivre nos efforts afin de maximiser le plein potentiel des valeurs coopératives de notre institution. La coopération doit devenir le pivot autour duquel s'articulera tout notre fonctionnement. Nécessairement, la mobilisation de tous les membres et la cohésion d'équipe sont essentielles afin de concrétiser cette vision commune de développement. Si ce mouvement doit s'enraciner chez nos travailleurs, il doit aussi trouver sa résonance jusqu'à nos membres propriétaires et membres de soutien. Pour ce faire, il faut trouver des solutions pour communiquer efficacement et tourner notre regard vers un même objectif.

Attractivité

Dans un contexte où la pénurie de la main-d'œuvre gagne en force partout au Québec, nous ne sommes pas épargnés par cette tendance. Le développement de stratégies de recrutement et de rétention doit continuer d'être au cœur de nos actions. Nous devons devenir un employeur de choix en nous ouvrant aux nouvelles tendances, en offrant un meilleur milieu de vie et en favorisant le sentiment d'appartenance chez nos travailleurs. En 2019, la main-d'œuvre est une richesse inestimable, donc il est primordial d'en prendre soin pour continuer d'assurer des services de qualité et d'être en mesure de répondre aux besoins de nos membres de façon optimale.

Innovation

Il serait faux de croire que les secteurs traditionnels ne sont pas concernés par les changements, la technologie et les innovations. Plus que jamais, nous devons nous ouvrir aux nouvelles méthodes de travail, de gestion et de production. À cet effet, permettez-moi de vous rappeler la théorie de l'évolution de M. Charles Darwin : « ce n'est pas la plus forte ni la plus intelligente des espèces qui survivra, mais celle qui est la plus apte à changer ». Restons en mouvement et continuons d'avancer collectivement !

En terminant, il est évident que le succès d'une organisation telle que la nôtre passe nécessairement par nos travailleurs, nos administrateurs et nos membres qui ont à cœur la réussite de notre coopérative. Merci pour votre temps, vos idées et votre dévouement !

Cordialement,



Martin Landry, président

Chers membres,

Chaque année, l'Assemblée générale annuelle est l'occasion idéale afin de remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent à la réalisation de notre mission. Rappelons-nous que la SERV et ses filiales, c'est plus de 1 200 membres qui supportent, travaillent et contribuent à la croissance de notre organisation. De ce nombre, plus de 200 êtres humains œuvrent quotidiennement à prendre soin de nos forêts dans une vision de développement durable. Dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre apporte son lot de défis quotidiens, nous pouvons être fiers de l'ensemble du travail accompli !

Tourné vers l'avenir

Bien que ce rapport traite des activités réalisées en 2019, il serait difficile de passer sous silence la situation exceptionnelle que nous avons vécue en raison de la pandémie en 2020. Un jour, un grand sage a dit : « Dans chaque épreuve, ne cherchez pas l'ennemi, cherchez l'enseignement ». Si le confinement a été un défi de taille pour la plupart des gens et des entreprises, il nous a aussi permis de nous réinventer et de réaliser qu'il est possible de faire les choses autrement. Ce contexte particulier nous a démontré que l'innovation et la technologie avaient aussi leur place dans les secteurs d'activités plus traditionnels tels que le nôtre. Faisons face aux défis d'aujourd'hui avec les outils de demain !

Déploiement de la planification stratégique

Bien que notre organisation ait atteint sa maturité avec ses 45 années d'existence, la planification stratégique nous a permis de réaliser que nous avons besoin de revenir à la base. Évidemment, je ne veux surtout pas dire qu'il faille revenir dans le passé, mais pour avoir la force de se propulser vers le futur, il faut d'abord stabiliser nos fondations afin de bâtir une structure forte et enracinée. Cet appui stable se traduit nécessairement par le renforcement de la coopération et une meilleure gestion de nos processus internes et de gouvernance. Nous devons nous tourner vers l'avenir et nous rapprocher des besoins de nos membres afin de poursuivre notre développement en totale adéquation avec notre mission coopérative. À cet effet, les prochains mois nous permettront de sonder nos membres producteurs et de connaître leurs intérêts et leurs besoins. Lors de la prochaine Assemblée, nous vous reviendrons avec ces résultats. À ces actions, nous devons aussi développer des stratégies permettant de favoriser l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre. À ce titre, les défis sont grands pour toutes les entreprises, mais en nous démarquant, je suis persuadé que nous pouvons nous tailler une place dans le marché de l'emploi.

Fierté

Pour terminer, j'aimerais vous laisser sur un extrait de notre concept d'affaires tiré de notre planification stratégique : « Nous sommes un groupement forestier agissant sous la forme d'une coopérative de solidarité regroupant des producteurs, des travailleurs et des membres de soutien. Notre mission consiste à créer et à partager de la richesse au bénéfice de nos membres producteurs et travailleurs liés à l'aménagement durable des forêts ». Gardons en tête que cette mission est noble et remplie de sens dans un monde où l'on prône ce développement durable. Que ce soit en cultivant des plants qui reboiseront nos forêts, en orchestrant soigneusement la coupe forestière, en mettant en valeur la faune giboyeuse de notre territoire ou en recueillant le riche nectar de nos érables, chacun d'entre vous contribue à construire un avenir plus équilibré pour les générations futures. Que vous soyez membre travailleur, de soutien ou propriétaire privé, soyez fiers du rôle que vous jouez au sein de notre coopérative ! Tous ensemble dans la même direction, un pas à la fois; nous ferons grandir notre organisation !



Sébastien Jean, directeur général

Extrait de Règlements de Régie interne adoptés par l'Assemblée : **CHAPITRE V : CONSEIL D'ADMINISTRATION** (Référence : articles 80 à 106.1 et 226.6 de la loi)

1. Éligibilité des membres

Pour être éligible au poste d'administrateur, un membre doit avoir acquitté les versements échus sur ses parts ou tout autre montant exigible.

2. Définition des catégories de membres

- « **Membres de soutien** » désigne les membres de la Coopérative faisant partie de la catégorie des « membres de soutien », à savoir les membres qui ne sont ni des Membres travailleurs, ni des Membres utilisateurs, et qui ont un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la Coopérative. À l'heure actuelle, ce sont nos anciens actionnaires C qui ont décidé de demeurer associé à notre organisation sans être propriétaire ni travailleur.
- « **Membres utilisateurs** » désigne les membres de la Coopérative faisant partie de la catégorie des « membres utilisateurs », à savoir les membres qui y achèteront des produits ou des services ;
- « **Membres travailleurs** » désigne les membres de la Coopérative qui sont à son emploi ;

3. Composition

Le conseil se compose de neuf administrateurs.

4. Division des membres en groupe

Pour la formation du conseil d'administration, les membres de la coopérative sont divisés en trois groupes correspondant aux trois catégories de membres.

Catégorie	Nombre d'administrateurs	Sièges
– Membres utilisateurs	6	1 à 6
– Membres travailleurs	2	7 et 8*
– Membres de soutien	1	9

* Suite aux modifications adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2020, il est à noter que le siège # 7 sera réservé à un membre travailleur du secteur de la forêt ou des bureaux, tandis que le siège # 8 sera occupé par un membre travailleur en provenance de nos filiales.

Les administrateurs élus par les membres utilisateurs ne doivent pas être employés de la Coopérative.

5. Durée du mandat des administrateurs

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans. Pour l'année 2019, voici les administrateurs en poste :

Sièges	Administrateurs	Fin du mandat
1	Érik Heppell	2022
2	Martin Landry	2020
3	Florent Morin	2021
4	Jean-Guy Rioux	2022
5	Joël Boudreau	2020
6	Pierre Fortin	2021
7	Pierre Boudreau	2022
8	Vacant	2020
9	Guy Côté	2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Ce rapport vous présente l'ensemble des réalisations portées par la Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité et ses filiales au cours de l'année 2019. Notons d'abord que l'ensemble des activités ont engendré des revenus d'emploi à plus de 224 travailleuses et travailleurs.

De nombreux dossiers ont été traités en cours d'année, tant au niveau forestier que des pépinières. Parallèlement, plusieurs représentations pour collaborer à des dossiers particuliers ou défendre les intérêts de l'entreprise, de ses propriétaires regroupés et de ses travailleurs ont été assumées en cours d'année par vos administrateurs et/ou gestionnaires.

Afin de suivre les activités de notre organisation, nous vous invitons à vous abonner à nos différentes pages Facebook : celle de la SERV qui inclut nos quatre filiales (Somival, Centre sylvicole de Forestville, Centre acéricole matapédien et Les Sirops de la Vallée) et celle de la Pourvoirie Faribault. En 2019, nous avons complètement remodelé notre site internet au goût du jour. Vous pouvez le découvrir en vous rendant à l'adresse suivante : www.servallee.com.

Dans les sections qui suivent, vous y trouverez toutes les informations en lien avec nos différentes activités d'exploitation : aménagement forestier, productions de plants, pourvoirie et acériculture. Que ce soit en termes de projets réalisés, de budgets et d'états financiers, chaque secteur sera couvert afin de donner une vision globale de la situation de notre coopérative pour l'année 2019.

AMÉNAGEMENT FORESTIER



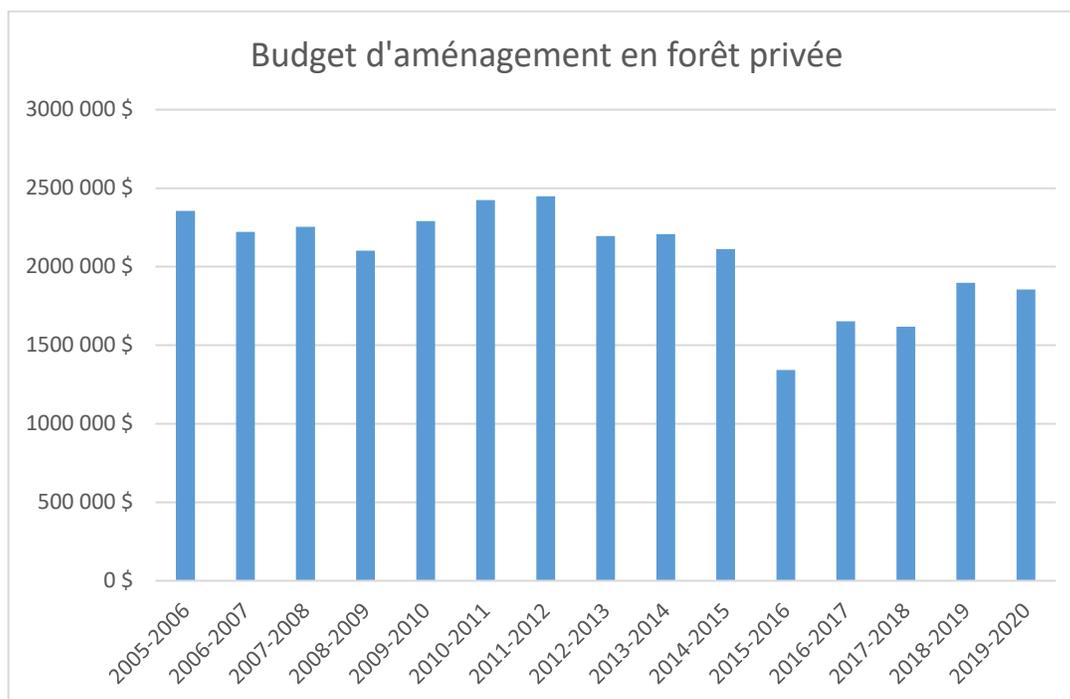
La SERV réalise différentes activités d'aménagement forestier, la principale étant la livraison de services techniques et d'exécution auprès de ses membres-propriétaires en forêt privée. S'y ajoutent également les contrats d'aménagement en forêt publique, les lots publics intramunicipaux, les travaux sur la Pourvoirie Faribault et les autres lots de la SERV, de même que divers contrats de service obtenus de clients variés.

1. Forêt privée

En 2019, le budget global d'aide à la mise en valeur de la forêt privée s'élevait à 1 854 882 \$, soit un budget similaire aux années précédentes.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dernières années concernant les budgets d'aménagement disponibles aux propriétaires forestiers membres de la SERV. La hausse de 2009 est liée à un investissement ponctuel du fédéral dans un contexte de crise forestière. La baisse de 2015 est liée à la fin du programme de création d'emplois en forêt, compensée par l'ajout d'une aide ponctuelle pour les éclaircies commerciales en 2015 et par le budget de mobilisation des bois en 2016 et 2017. Quant à l'augmentation des budgets de 2017 à 2018, elle s'explique par une aide additionnelle afin de remettre en production les superficies récoltées suite aux dommages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Graphique 1 : Budget d'aménagement de la forêt privée



2. Forêt publique intra municipale

La coopérative est intervenue sur les portions de forêt publique situées à l'intérieur des limites de 5 municipalités : Albertville, Amqui (Seigneurie du Lac-Matapédia), St-Alexandre-des-Lacs, Ste-Florence et Ste-Marguerite. Sur ces territoires, la SERV s'est vu confier l'aménagement de la forêt, incluant la récolte de bois, en retour de versements de redevances forestières et municipales.

Le financement des travaux sylvicoles sur les lots publics intramunicipaux a été reconduit en 2019 pour un budget d'aménagement de 129 560 \$; une baisse de 11 103 \$ par rapport à 2018. Ce budget nous a tout de même permis de réaliser les interventions sylvicoles prioritaires telles que le reboisement et le dégagement des plantations. Au niveau de la récolte, un volume de plus de 6 660 m³ de bois a été récolté sur ces territoires ayant généré 87 249 \$ de redevances à la MRC et 11 091 \$ aux municipalités. L'ensemble des travaux a été réalisé par les mêmes équipes de travail que la forêt privée et a engendré 121 semaines de travail. Les travaux de récolte se sont terminés à la fin janvier 2020.

3. Forêt publique

En forêt publique, la SERV a réalisé des contrats d'aménagement pour le compte de la société d'État Rexforêt, qui agit comme donneur d'ouvrage unique depuis la mise en œuvre du nouveau régime forestier en 2013.

L'année 2019 a encore une fois été perturbée par la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur l'ensemble du territoire d'intervention de la SERV. Nous ne pouvons plus réaliser de travaux d'éclaircie précommerciale puisque les secteurs d'intervention initialement prévus ont été retirés de la planification, ceux-ci étant situés à l'intérieur ou à proximité des zones infestées par l'insecte. Ces travaux ont été remplacés par du nettoyage et du dégagement de plantation.

Les travaux de reboisement ont été réalisés par une vingtaine de travailleurs sylvicoles, en juin et juillet alors qu'une trentaine d'employés ont travaillé au débroussaillage de juin à octobre. Aucune récolte n'a été effectuée et les travaux de préparation de terrain ont été réalisés en été et en automne par nos machines (buteur et débusqueuse avec peignes) et trois entrepreneurs à sous-contrat. Ces travaux ont été encadrés par une équipe constituée de deux (2) techniciens forestiers et de trois (3) contremaîtres.

4. **Projet : étudiants reboiseurs**

Un nouveau groupe de reboiseurs étudiants, dont quatre ayant vécu l'expérience en 2018, a été formé. Grâce à cette équipe de travail, ce sont 675 338 plants qui ont permis le reboisement du territoire. L'année 2019 marque le début d'un partenariat avec les travailleurs étrangers en provenance du Guatemala.



Une partie de l'équipe de reboiseurs pour l'année 2020

5. **Mise en marché des bois**¹

Étant donné le secteur d'activité dans lequel nous exerçons, nous croyons qu'il est toujours important de faire un survol de la mise en marché des bois. Pour ce faire, nous avons utilisé la « *Revue du marché du bois d'œuvre* » rédigée par la *Fédération des producteurs forestiers*. Nous pensons que cette source fiable nous donne un bel aperçu du comportement des marchés et permet d'apporter un éclairage sur les situations vécues pendant l'année 2019.

¹ Vincent BOUVET, « *Revue du marché du bois d'œuvre* », *Fédération des producteurs forestiers du Québec*, 1^{er} février 2020, <https://www.foretrivee.ca/export/revue-du-marche-du-bois-doeuvre/> (Page consultée le 11 septembre 2020).

« Contrairement à 2018 où le prix du bois d'œuvre a connu sa plus forte hausse et sa plus importante chute jamais enregistrées, l'année 2019 aura été caractérisée par une stabilité dans les prix. Effectivement, les prix de l'indice Random Lengths Composite se sont maintenus dans une étroite fourchette de 320 à 380 \$ US/MPMP. Le prix du bois d'œuvre est ainsi descendu sous les coûts de production pour plusieurs régions d'Amérique du Nord en cours d'année. Même si certaines fermetures de scierie ont réussi à faire rebondir les prix à court terme, ceux-ci ne sont pas revenus aux niveaux précédents de 2018. Conséquemment, les marges d'exploitation des manufacturiers de bois d'œuvre ont été sous pression comme en attestent les résultats financiers déficitaires des segments de sciage des plus importantes entreprises nord-américaines pour les 3 premiers trimestres de 2019.

Prix du bois d'œuvre, moyenne mensuelle de l'indice Random Lengths Composite



Source: Random Lengths

Un peu moins de la moitié de la production québécoise de bois d'œuvre est exportée annuellement aux États-Unis. Cependant, le prix du bois d'œuvre au Québec est entièrement dicté par l'équilibre général de l'offre et de la demande sur le continent nord-américain. Par conséquent, la viabilité économique des activités de récolte ainsi que la présence de débouchés commerciaux pour le bois rond de la forêt privée sont donc directement liées aux comportements des principaux consommateurs de bois d'œuvre (les ménages américains) et des producteurs dominants (les entreprises exploitant des ressources forestières en Colombie-Britannique et dans le Sud des États-Unis), et ce, même si un peu plus de la moitié du bois rond scié demeure au Canada.

Une demande pour le bois d'œuvre à la hausse

La consommation de bois d'œuvre en Amérique du Nord provient principalement des travaux de rénovation et de la construction résidentielle aux États-Unis. La baisse des taux hypothécaires et l'augmentation des salaires ont récemment permis à une part grandissante de familles américaines d'accéder à une propriété. En effet, le taux hypothécaire fixe de 30 ans est passé de près de 5 % au mois de novembre 2018 à moins de 3,5 % en septembre 2019. Parallèlement, les salaires continuent de croître à un taux annuel variant de 3,5 à 4 % dans une économie américaine en plein-emploi. Un élément démographique vient s'ajouter aux bonnes nouvelles économiques. Les millénariaux, plus grosse cohorte depuis les baby-boomers, vieillissent et un nombre croissant d'entre eux ont maintenant atteint la trentaine. Malgré plusieurs freins à l'achat d'une première propriété, la majorité des millénariaux devrait s'installer dans les banlieues américaines et stimuler la



demande de maisons unifamiliales. Pour ces raisons économiques et démographiques, la plupart des institutions financières estiment que le secteur immobilier américain devrait performer au cours des prochains trimestres.

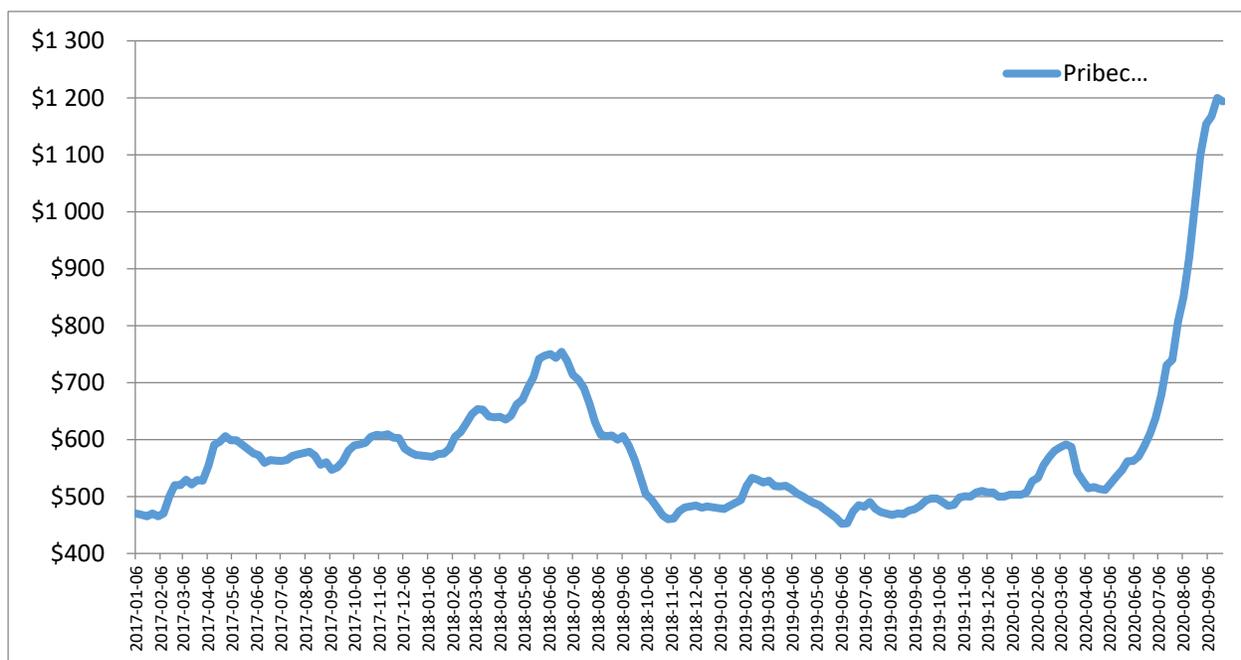
En dépit de ces perspectives encourageantes, il reste prudent de rappeler que certains facteurs de risques conjoncturels pèsent sur le secteur des produits forestiers, notamment le risque de récession, la menace du protectionnisme américain et les températures anormalement défavorables à la construction résidentielle. Malgré l'instabilité causée par les tensions commerciales entre l'administration Trump et la Chine, M. Clément Gignac, économiste principal chez Industrielle Alliance, estime qu'une récession aux États-Unis demeure un scénario alternatif avec une probabilité de 25 % en date du 28 novembre. De plus, aucun accord sur les exportations de bois d'œuvre n'est en vue, ce qui ajoute au climat d'incertitude. »

Dans les pages suivantes, vous y trouverez l'évolution de l'indice Pribec, de même que les résultats des ventes de bois réalisées par la SERV.

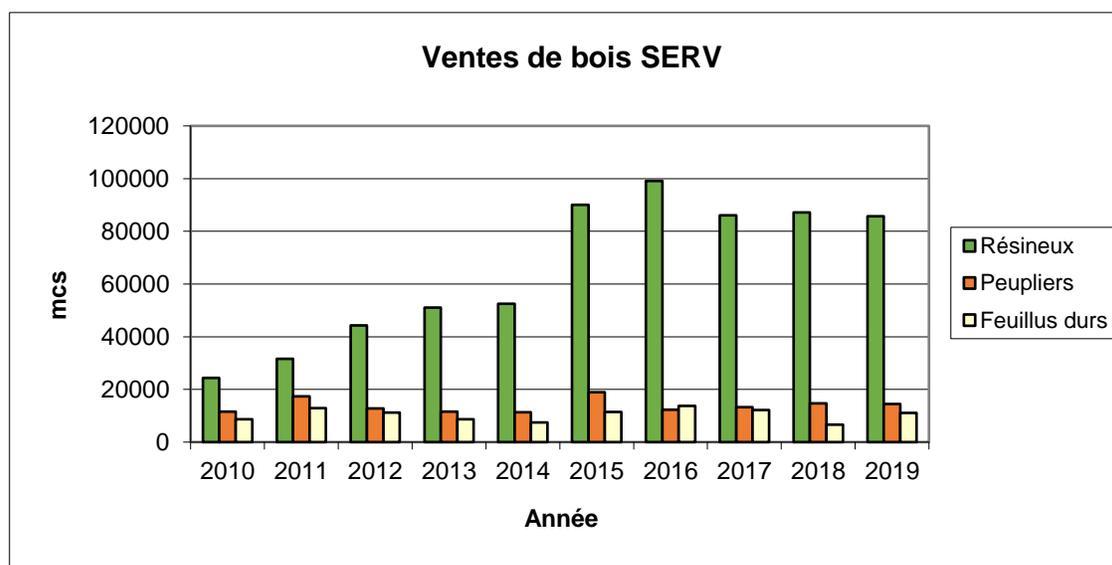


Crédit photo : Marie-Eve Boulay

Graphique 2 : Évolution de l'indice Pribec² pour 2019 et 2020



Graphique 3 - Ventes de bois réalisées par la SERV au cours des dernières années



À la page suivante, vous trouverez la liste des techniciens forestiers disponibles pour accompagner les propriétaires de lots privés dans l'aménagement de leur propriété.

² Pribec est un indice de prix du bois d'œuvre publié par le Conseil de l'industrie forestière (CIFQ)

PERSONNEL À VOTRE SERVICE EN 2020



JÉRÔME BEAUDOIN

Technicien forestier, secteurs :
• Ste-Paule
• St-Tharcisius
• St-Vianney

Pour le joindre :
jerome.beaudoin@servallee.com
(418) 778-5877 poste 213



DAVID BURNETT

Technicien forestier, secteurs :
• St-Léon-le-Grand
• St-Zénon-du-Lac-Humqui

Pour le joindre :
david.burnett@servallee.com
(418) 778-5877 poste 228



PIERRE BOUDREAU

Technicien forestier, secteurs :
• Ste-Marguerite
• Causapsal
• Une partie d'Albertville

Pour le joindre :
pierre.boudreau@servallee.com
(418) 778-5877 poste 226

CINTHIA GAGNON

Technicienne forestière, secteurs :
• Amqui
• St-Alexandre-des-Lacs

Pour la joindre :
cynthia.gagnon@servallee.com
(418) 778-5877 poste 225



RÉGIS LANDRY

Technicien forestier, secteurs :
• Ste-Florence
• Routhierville
• Lac-au-Saumon
• Une partie d'Albertville

Pour le joindre :
regis.landry@servallee.com
(418) 778-5877 poste 215

NATHALIE ARBOUR

Responsable des services aux
membres

Pour la joindre :
nathalie.arbour@servallee.com
(418) 778-5877 poste 221



DENIS BERNIER

Directeur de la foresterie

Pour le joindre :
denis.bernier@servallee.com
(418) 778-5877 poste 212



Travaillant en équipe, notre groupe de techniciens est toujours disponible pour répondre à vos questions. Si la personne responsable de votre secteur est absente, n'hésitez pas à communiquer avec un autre technicien qui se fera un plaisir de vous aider. Pour les secteurs de Ste-Irène et de Val-Brillant, vous pouvez temporairement communiquer avec Mme Nathalie Arbour.

P RODUCTION DE PLANTS FORESTIERS



La SERV possède deux pépinières de production de plants forestiers, Somival située au Lac-au-Saumon et le Centre Sylvicole de Forestville. Ces deux pépinières font partie de l'Office des Producteurs de Plants Forestiers du Québec (OPPFQ). Elles fournissent du travail à plus de 100 employés et se démarquent année après année par l'excellence de leur performance au niveau provincial.

L'année 2019 marquait la troisième année du Programme de modernisation des infrastructures en pépinières forestières (PMIPF), offert par le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP). Grâce à celui-ci, plusieurs investissements ont pu être réalisés, notamment en lien avec l'augmentation de production, l'amélioration des équipements de culture et la mécanisation de certaines opérations.

Somival

Fondée en 1984, la pépinière Somival assure un emploi à une cinquantaine d'employés. Répartie sur trois sites à proximité les uns des autres, cette équipe dynamique veille à la croissance optimale des plants forestiers jusqu'à leur livraison aux sites de reboisement. Pour assurer la production, Somival possède une infrastructure de 68 tunnels, ayant chacun une superficie de 450 mètres carrés. La pépinière ensemence environ six (6) millions de plants annuellement, majoritairement en récipients de fortes et de moyennes dimensions (25 et 36 cavités).

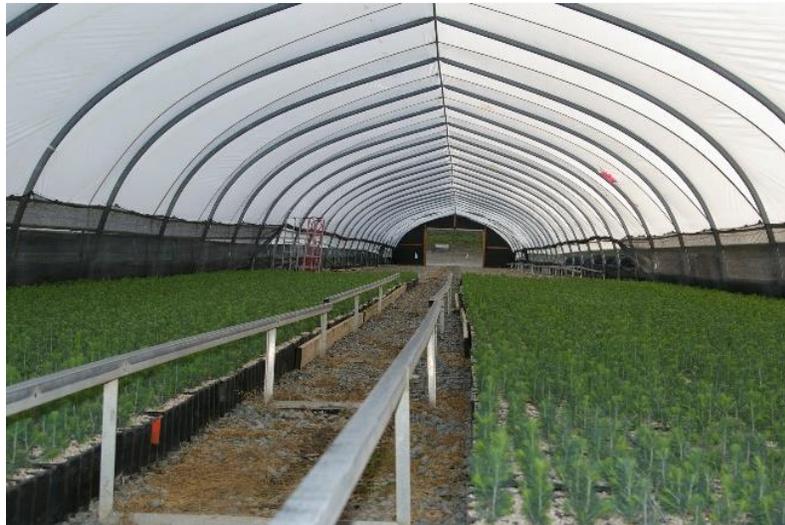


Pour l'année 2019, les résultats de livraison furent très intéressants, autant en quantités livrées qu'en qualité de plants produits. La pépinière produit des plants pour les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. De plus, pour une première année, Somival accueillait trois travailleurs étrangers temporaires au sein de son équipe.



Notons que pour l'année 2019, Somival fût nominée dans la catégorie « forêt et agriculture » du Gala reconnaissance de la Chambre de Commerce de la MRC de La Matapédia. En raison de la pandémie, les résultats finaux n'ont pas été connus, mais faire partie des finalistes témoigne de l'excellence de la candidature. Les dossiers retenus étaient évalués en fonction des critères suivants : historique, mission, investissement, gestion de l'entreprise, créativité, vision et projets futurs.

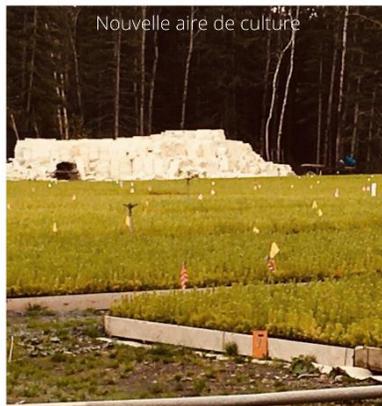
Plants	Ensemencés	Entretenus	Livrés
25-310 (Plants de fortes dimensions - PFD)	4 462 700	2 685 000	2 758 000
36-200 (Plants de moyennes dimensions - PMD)		2 511 000	1 423 000



- **Projets réalisés**

Suite au programme d'investissement du MFFP, l'année 2019 fût porteuse des projets suivants :

- Construction d'un bâtiment-entrepôt et salle d'empotage
- Aménagement d'une nouvelle aire de culture



- **Projets en cours**

L'équipe performante de Somival est toujours à la recherche de projets pouvant améliorer la productivité, l'efficacité à la performance de la pépinière. Pour l'année 2020, voici les projets qui seront mis de l'avant :

- Achat de trois voitures de golf afin d'améliorer l'efficacité des travailleurs qui doivent se déplacer sur plusieurs emplacements
- Ajout d'électricité aux nouveaux bâtiments
- Mise en marche progressive de l'alimentation des tunnels
- Ajout de bornes fontaines dans les aires de production
- Installation de systèmes d'irrigation sur la nouvelle aire de culture
- Aménagement de la salle de mélange
- Aménagement de la salle d'empotage
- Mécanisation de l'ouverture des tunnels

Centre Sylvicole de Forestville (CSF)

Située sur la Côte-Nord, cette pépinière possède une infrastructure de production de 37 tunnels, ayant chacun une superficie de 900 mètres carrés. Tel qu'illustré sur la photo ci-jointe, il est facile de constater l'ampleur et l'étendue de cette pépinière. Avec une production annuelle de 15 millions d'arbres en récipients de grandes, moyennes et petites dimensions (25, 36, 45, 67 et 113 cavités), l'entreprise s'est hissée au tableau des cinq (5) pépinières privées les plus performantes au Québec.



Pour 2019, bien que moins de plants de surplus aient été réquisitionnés cette année, la qualité de livraison était une fois de plus remarquable. Au centre de Forestville, le principal défi de production est occasionné par la grande diversité des grosseurs de récipients et des essences. Fort de son expérience en 2018, le Centre a complété son équipe-terrain avec cinq travailleurs étrangers temporaires, originaires du Guatemala.

Bien que le Centre Sylvicole de Forestville produise des plants pour les régions de la Côte-Nord et de la Capitale Nationale, une bonne partie de la production est livrée au Saguenay-Lac-St-Jean. Une région où les conditions de reboisement présentent une faible compétition sur les sites, permettant donc l'utilisation de plants de petites dimensions. Il est agréable de constater que, cette année encore, les pépinières se démarquent par le taux de conformité des plants produits.

Dans le tableau ci-dessous, vous y trouverez la quantité de plants ayant été traités par le Centre sylvicole de Forestville en 2019.

Plants	Ensemencés	Entretenus	Livrés
25-310 (Plants de fortes dimensions - PFD)	90 000	361 000	847 000
36-200 (Plants de moyennes dimensions - PMD)	1 836 000	2 771 000	1 690 000
45-110 (Plants de moyennes dimensions - PMD)	7 284 000	3 920 000	3 096 000
67-50 (Plants de petites dimensions - PPD)	4 050 000	400 000	2 500 000
113-25 (Plants de très petites dimensions - PTPD)	418 000		400 000

• Projets réalisés

Toujours à l'affût d'innovations et de productivité, l'équipe du CSF a réalisé les projets suivants :

- Achat de 4 tunnels
- Aménagement de terrain, installation de l'irrigation et de l'électricité aux nouveaux tunnels
- Acquisition d'une salle de pompe et achat d'une pompe à la rivière
- Mécanisation de l'ouverture des tunnels
- Acquisition de semoirs
- Achat d'un tracteur



Mécanisation des ouvertures



Tambour de semoir



Chantale St-Pierre, un pilier pour la pépinière



Tracteur



Nouveau tunnel

- **Projets en cours**

Continuellement tournée vers l'avenir, voici les projets que la pépinière devrait réaliser en 2020 :

- Ajout de 2 tunnels
- Acquisition de tambours de semoir
- Amélioration de l'électricité et de l'irrigation

Foresterie

Les arrosages aériens d'insecticide *Bacillus thuringiensis* (Bt) ont débuté en 2016 sur les superficies admissibles et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'épidémie. On a observé les premiers signes de défoliation en 2014. En 2015, on observait une défoliation sévère sur la presque totalité du territoire et en 2016, celle-ci variait de modérée à sévère, mais était également présente sur l'ensemble du territoire. Après trois années d'arrosage successif (2016-2017-2018), les résultats ont été très positifs. On a pu constater une forte diminution de la défoliation en 2017 et cela s'est maintenu en 2018-2019. En 2019, nous avons également réalisé des travaux de reboisement de 45 250 plants.

Tableau : Travaux effectués au Faribault en 2019

	SUPERFICIE	LONGUEUR	VOLUME	VOLUME
TRAITEMENT	Ha	KM	M3 ^A	M3 ^S
CPRSNM / Coupe avec protection des régénérations - mécanisée	68,3		16 034,319	9 946,849
CPEM / Coupe progressive et résineux - mécanisée	23,1		6 604,531	4 097,104
VFC / Voirie forestière		2,368	868,610	538,840
VFA / Voirie forestière - amélioration		1,970	1 149,068	712,822
ECME1R / Dégagement des plantations résineux	11,7			
Reboisement	27,6			
TOTAL	130,7	4,338	24 656,528	15 295,615

1. Pourvoirie

En raison des accumulations de neige qui persistaient, le début de la saison s'est amorcé exceptionnellement à la mi-juin.

Bien que nous ayons eu des conditions de chasse différentes des autres années avec une diminution de prises pour les séjours à l'arc et à la carabine, notre popularité se poursuit. D'année en année, nous avons une liste d'attente qui démontre l'intérêt des chasseurs qui désirent venir vivre l'expérience du Faribault. Pour 2019, le portrait des récoles s'établit à 24 bêtes.

Durant la période estivale, nous avons loué presque la totalité des unités à différents groupes de travailleurs, ce qui permet de générer des revenus supplémentaires. Il est à noter que depuis près de 10 ans, plusieurs rénovations ont été apportées aux différents bâtiments du Faribault et les résultats sont appréciés de la clientèle et des travailleurs de la SERV.



- **Projets réalisés**

Voici quelques exemples d'améliorations qui ont été faites par notre équipe afin que nos employés et notre clientèle soit en sécurité :

- Construction d'un nouveau bâtiment pour les génératrices
- Réparation de terrain
- Réparation des camps 7, 12 et 13
- Réparation de 25 miradors, construction de 8 plates-formes et 11 miradors
- Acquisition d'un traineau pour sortir les bêtes



- **Projets en cours**

Le Faribault demeure à l'affût de nouvelles idées et travaille actuellement à la réalisation des projets suivants :

- Démarches pour devenir une pourvoirie à droit exclusif
- Possibilité d'offrir la chasse à l'ours;
- Analyse technique d'efficacité et d'approvisionnement renouvelable de la pourvoirie.

Pour suivre les activités du Faribault, retrouvez-nous sur la **page Facebook de la « Pourvoirie Faribault »**.

Cette première année d'opération nous a permis de nous familiariser avec ce nouveau secteur d'activité et d'entrevoir les possibilités futures. Certifiés « sirop d'érable biologique » par l'organisme Écocert Canada, cette filiale emploie 9 personnes à temps plein durant la haute saison (janvier à mai), tandis que pour la période s'étalant de juin à décembre, 3 personnes sont requises afin de réaliser l'entretien.

Pour cette première saison de récolte, 62 000 entailles ont été mises en production, dont 60 000 sous contingent. Au total, nous avons produit 196 783 lbs de sirop d'érable, ce qui donne une moyenne de 3,17 lbs/entaille. Une fois converti en contenant de 32 gallons, ce sont 464 barils qui ont pris la route.

- **Projet en cours**
 - Amélioration de nos boisés pour une meilleure production

Nous sommes confiants pour l'avenir de ce secteur d'activité. Voici, en images, nos installations situées à St-Cléophas et Sayabec.



CERTIFICATION FORESTIÈRE

La SERV détient la certification forestière du *Forest Stewardship Council* (FSC) depuis 2008 soit RA_FM/COC-005023, ce code de certification est disponible sur le site FSC pour les groupes en vigueur. En juillet 2019, le groupe a procédé à son audit interne. Pour la SERV, la certification FSC couvre le Faribault, les lots de la SERV, les lots intramunicipaux ainsi qu'une part importante des lots privés sous convention d'aménagement avec la SERV, le tout pour une superficie d'un peu plus de 65 000 ha de forêt.

L'adhésion des propriétaires privés membres de la SERV à la certification FSC est volontaire. Elle permet de bénéficier d'une majoration des prix payés par certains acheteurs pour du bois certifié. De plus, depuis 2014, les lots certifiés procurent aux propriétaires concernés un crédit d'impôt pour le remboursement des taxes foncières de 3\$/ha par année sur présentation d'un rapport d'ingénieur forestier produit par la SERV.

Pour la forêt publique, les certifications du Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) sont obligatoires pour effectuer des travaux d'aménagement forestier. La Certification des Pratiques de Gestion des Entreprises Sylvicoles (PGES) consiste à mettre en œuvre un cadre de bonnes pratiques et de saines concurrences pour les entreprises sylvicoles et la Certification des Entreprises en Aménagement Forestier (CEAF) engage à respecter la politique environnementale et impose le recours à des formulaires, des instructions, des directives et d'autres documents élaborés par le Ministère de la forêt, de la faune et des parcs. La SERV, Coopérative de Solidarité détient ces certifications.

T ABLEAUX DES TRAVAUX RÉALISÉS

Sous forme de tableaux, cette section synthétise toutes les données relatives à l'aménagement forestier dont il a été question précédemment dans la section « aménagement forestier ».

- **Travaux réalisés en forêt privée**

TRAVAUX SYLVICOLES	UNITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Débroussaillage manuel	ha	16.0	11.0	0.0
Préparation mécanique	ha	393.00	349.0	324.7
Total - Préparation de terrain	ha	409.00	360.0	324.7
Plantation	m.pl.	477.53	659.0	758.1
Regarni	m.pl.	1.08	3.7	5.3
Total - Reboisement	m.pl.	478.604	662.7	763.4
Dégagement manuel de régénération naturelle	ha	0.00	0	0.0
Entretien manuel ou mécanique de plantation	ha	343.60	354.0	343.1
Éclaircie précommerciale de peuplements feuillus	ha	0.00	1.3	2.1
Éclaircie précommerciale de peuplements résineux	ha	1.90	0.4	7.2
Total - Débroussaillage	ha	345.50	355.7	352.4
Éclaircie commerciale de peuplements feuillus	ha	0.90	0.7	1.3
Éclaircie commerciale de peuplements résineux	ha	10.90	41.6	7.1
Éclaircie commerciale de plantations résineuses	ha	169.40	241.0	256.0
Amélioration d'érablières	ha	0.00	28.9	5.9
Jardinage de cédrières	ha	10.00	15.3	0.0
Coupe progressive d'ensemencement	ha	3.50	4.6	7.7
Total - Coupe partielle	ha	194.7	332.1	278
Coupe avec protection de régénération et des sols	ha	1058.90	1059.8	456.9
Coupe de succession	ha	5.10	14.3	0.0
Total - Coupe totale	ha	1064.00	1074.1	456.9

- Travaux réalisés en forêt intra municipale

TRAVAUX SYLVICOLES	UNITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Préparation mécanique	ha	1.90	39.5	9.3
Total - Préparation de terrain	ha	1.90	39.5	9.3
Plantation	m.pl.	45.035	18.967	47.7
Total - Reboisement	m.pl.	45.035	18.967	47.7
Entretien manuel ou mécanique de plantation	ha	12.00	13.3	24
Éclaircie précommerciale de feuillus intolérants	ha	0.00	2.3	2.0
Total - Débroussaillage	ha	12.00	15.6	26.0
Éclaircie commerciale de plantations résineuses	ha	8.10	5.3	19.6
Jardinage d'autres résineux	ha	10.10	0	0
Jardinage de feuillus d'ombre	ha	0.00	0	3.9
Coupe progressive de feuillus d'ombre	ha	0.00	0	1.2
Total - Coupe partielle	ha	18.20	5.3	24.7
Coupe avec protection de régénération et des sols	ha	70.40	66.3	50.1
Total - Coupe totale	ha	70.40	66.3	50.1

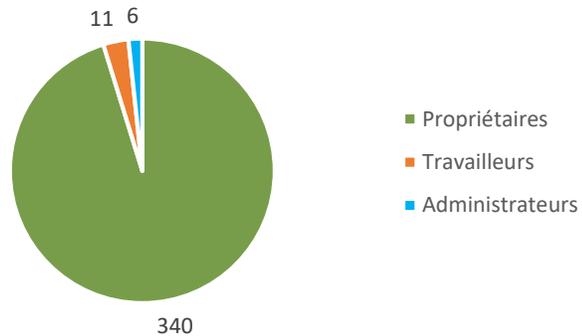
- Travaux réalisés en forêt publique et autres contrats

TRAVAUX SYLVICOLES	UNITÉ	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Scarification	ha	67.54	29.4	26.41
Déblaiement	ha	452.13	552.2	577.27
Total préparation de terrain	ha	519.67	581.6	603.7
Plantation	m.pl.	131.216	364.6	414.3
Regarni	m.pl.	20.483	24.0	5.9
Total - Reboisement	m.pl.	151.699	388.6	420.3
Dégagement de plantation	ha	173.98	170.2	244
Éclaircie précommerciale de peuplements résineux et nettoyage	ha	294.96	253.6	170.21
Éclaircie précommerciale de peuplements feuillus	ha	0.00	0	0
Total - Débroussaillage	ha	468.94	423.8	414.21
Éclaircie commerciale de plantations résineuses	ha	0.00	34.5	42.97
Total coupe partielle	ha	0.00	34.5	42.97

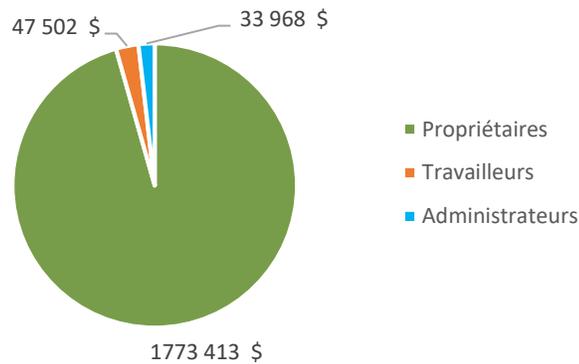
ACCÈS AUX SERVICES EN 2019

Tel que mentionné précédemment, le budget global d'aide à la mise en valeur de la forêt privée pour l'année 2019 s'élevait à 1 854 882 \$. Au total, 357 membres ont pu bénéficier de ce soutien financier. Voici, de façon plus détaillée, la répartition de cette allocation parmi nos différentes catégories de membres.

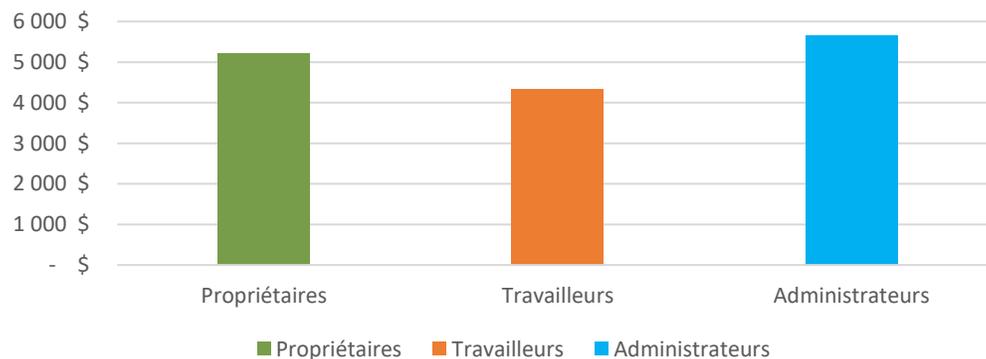
Répartition des membres ayant bénéficié du programme



Répartition du budget total par catégorie de membres



Budget moyen accordé par catégorie de membres



Synthèse de la répartition du Programme de mise en valeur		
Membres totaux	Budget associé	Budget par membre
357	1 854 882 \$	5 314 \$

Membres propriétaires	Budget associé	Budget par membre (moyenne)
340	1 773 412 \$	5 216 \$

Membres travailleurs	Budget associé	Budget par membre (moyenne)
11	47 502 \$	4 318 \$

Membres administrateurs	Budget associé	Budget par membre (moyenne)
6	33 968 \$	5 661 \$

T RAITEMENTS DES PLAINTES

Tel que stipulé dans les politiques aux membres que vous pouvez consulter à partir de la page 35, nous avons mis en place un registre des plaintes. Voici le bilan de l'année 2019 : 49 plaintes ont été reçues et chaque membre a reçu un suivi. Sur ce nombre, 33 ont été traitées et 16 sont demeurées en attente pour le printemps 2020, suite à la fonte des neiges.

En 2019, la SERV et ses filiales employaient 224 personnes comparativement à 231 en 2018.

1. Santé et sécurité au travail

La SERV et ses filiales sont membres de l'Association de Santé et Sécurité des industries de la forêt du Québec (PréviBois) et ce, depuis plusieurs années. Cette association permet à ses membres, regroupés en mutuelle, de profiter d'un coût de cotisation personnalisé inférieur à celui qui serait exigé par la CNESST. Pour bénéficier de ces coûts réduits, les entreprises membres doivent toutefois être performantes. Des services en gestion de la SST (prévention et indemnisation) sont également offerts.

Taux payé/ 100\$ de salaire								
Départements	2016		2017		2018		2019	
	SERV	Industrie	SERV	Industrie	SERV	Industrie	SERV	Industrie
Opérations forestières	8.54	7.74	6.11	6.55	8.62	5.86	8.41	5.99
Aménagement	8.30	7.53	7.59	8.33	11.67	7.89	10.36	7.36
Production plants (Somival)	3.81	3.99	2.69	3.51	3.63	3.84	4.03	3.75
Production plants (CSF)	4.69	3.99	4.63	3.51	6.45	3.84	5.47	3.75
Pourvoirie et technique	3.69	3.37	3.15	3.34	4.93	3.41	4.70	3.43
Génie forestier	0.83	0.79	0.72	0.75	0.86	0.70	0.80	0.67
Administration	0.52	0.50	0.49	0.50	0.58	0.51	0.55	0.49

Servant à établir la prime, les taux indiqués ci-dessus ont été déterminés selon un mode de tarification personnalisé. Cette évaluation se fait à partir des coûts des lésions professionnelles imputées au dossier et à celui de ces mêmes employeurs, compte tenu de la taille de l'entreprise. Chaque année, les taux de cotisations sont déterminés par l'expérience des 4 années précédentes. Tous les accidents avec des arrêts de travail, dont les employés reçoivent des indemnités de remplacement de revenus, sont imputés à 100% à notre dossier. Globalement, les taux de la SERV s'améliorent depuis quelques années.

Pour l'année 2019, la CNESST a tenu compte des coûts des lésions survenues entre 2014 et 2017. Pour cette période, 20 dossiers de lésion correspondant à un coût d'indemnisation de 558 198,09 \$ (englobant les prestations versées, engagées ou prévues) ont été pris en compte.

Bilan des accidents

	SERV		Somival		CSF	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre d'événements	7	9	9	3	5	8
Jours de travail perdus	5	51	75	0	34	2
Jours de travail en assignation temporaire	0	167	151	17	37	22

2. Membres du personnel et conseil d'administration 2019

Conseil d'administration	
Boudreau, Joël	Heppell, Érik
Boudreau, Pierre	Landry, Martin
Coté, Guy	Morin, Florent
Fortin, Pierre	Rioux, Jean-Guy

Personnel technique	
Arbour, Nathalie	Lacombe, Rémi
Beaudoin, Jérôme	Lamarre, Jean-Marc
Bélanger, Martin	Landry, Régis
Bélanger, Steeve	Lepage, Alexandre
Belzile, Luc	Morissette, Gilles
Bernier, Denis	Morissette, Martin
Boudreau, Pierre	Otis, Marie-Josée
Bugeaud-Tardif, Joëlle	Pilote, Samuel
Bureau-Lafontaine, Sacha	Pronovost, Simon
Burnett, David	Roussel, Éric
Essiambre, Raymond	St-Gelais, Dany
Francoeur-Fortier, Mélanie	Tremblay, Mario
Gagnon, Cinthia	Turcotte, Maxime



Travailleurs forestiers et Faribault		
Arseneault, Mario	Gagné, Harold	Mercier, Nicolas
Bélanger-Leduc, Mathieu	Garcia De Leon, Carlos David	Michaud, Éric
Bérubé, Amélie	Girard, Daniel	Morissette, Ghislain
Bérubé, Clarence	Girard, Réal	Orellana, Rony Geovany
Caron, Martin	Girard, Youri	Otis, Bertrand
Caron, Renaud	Gonzalez Garcia, Fredi Aroldo	Perreault, Renaud
Chabot, Harold	Guimond, Claude	Pineault, Alain
Chalifour, Tayo	Henley, Fernand	Quexel Choc, David
Cloutier, Bertrand	Héon, Daniel	Roussel, Jérémie
Coté, Lucien	Jean, Alex	Roy, Vincent
Cyr, Antoine	Jean, Roger	Ruel, Jocelyn
Cyr, Raymond	Jean, Steven	Savoie, Aubin
Daigle Claude	Kouami, Rodrigue	Simard, Jérémie
Daigle, Jean-Philippe	Lacasse, Donald	Tanguay, Gervais
Dallaire, Sébastien	Lacasse, Réjean	Tremblay, Clermont
Deschênes, Pierre	Lacombe, Gaétan	Tremblay, Francis
Diaz Gamez, Mariano	Lafrance, Aubin	Trépanier, Benoit
Dubé, Jean-Francois	Landry, Maxime	Truchon, Sylvain
Fall, Moctar Mouhamadou	Leclerc, Yoland	Turcotte, Vincent
Firth, Mark	Lefrancois, Jean-Pierre	Velasquez Guanta, Antonio
Fortin, Jacques	Loiselle, Roger	Viel-Gignac, Sébastien



Somival

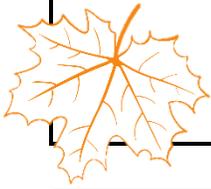
Aguirre Mendez Melvin Aroldo	Émond, Jeanne	Morneau, Mélanie
Arsenault Clothilde	Émond, Yolande	Morneau, Nathalie
Bélangier Olivier	Gagnon Suzanne	Patry Chantal
Boulianne Victor	Gallant Yvette	Perron, Réjean
Caron, Cinthia	Girard Vicky	Pilote Danielle
Caron, Dave	Gutierrez Felipe Edgard Alfonso	Plourde Céline
Chiasson Jessica	Huet Gaétan	Poliquin, Carole
Chouinard, Lorraine	Jean-Bérubé Kate	Roussel Anthony
Corbin, Roger	Jean-Roy Samuel Anthony	Roy Markita
Coté, Julie	Landry, Sara	Savard Samuel
Cyr, Nathalie	Lepage Bruno	Sirois Andrée
D'amours, Simon	Levasseur, Simon	Thériault Stéphanie
D'Astous, Norbert	Lévesque Isabelle	Thériault, Noémie
Deroy Marie-Claire	Loof, Marion	Thériault, Xavier
Desrosiers, Mireille	Mendez Agustin Lester Omar	Thibault Bruno
Doucet Jacqueline	Michaud Coralie	Tremblay, Maxime
Duguay Patrick	Moreau Francine	Truchon, Yannick
Duguay, Raphael	Morin, Michel	Vallières, Pascal
Dumoulin Ophélie	Morissette Josée-Ann	Villeneuve Vincent



Centre sylvicole Forestville

Allaire, Charles	Émond, Marie-Hélène	Rousselot, Priscilla
Beaulieu, Yan	Émond, Roxanne	Roy, Jean-Philippe
Boivin Céline	Fofana, Youssouf	Roy, Martine
Boivin, Martin	Gagnon-Talbot, Kate	Sir Solis, Brandon Eduardo
Bouchard, Gabriel	Gaudreault, Lison	Sirois, Lyne
Boulianne, Dave	Hervieux, Jacques	Soucy, Manon
Canuel, Jennifer	Huard, Cameron	Soucy, Mélanie
Canuel, Pierre	Imbeault, Monique	St-Pierre Robichaud, Xavier
Cardin, Josée	Jean-Desbiens, Jordan	St-Pierre, Chantal
Caron, Nathan	Lafrance, Élodie	Talbot, Chantal
Casillas, Marta	Lapointe, Roger	Thiffault, Marlène
Chacach Gomez, Rigoberto	Larose-Cardin, Kellyanne	Tremblay, Annie
Chan Peren, Sergio Benjamin	Lavoie, Jinny	Tremblay, Lilie
Civil, Farlin	Meite, Namizata	Tremblay, Mélanie
Coté, Nicole	Parisé, Éric	Tremblay, Michel
Cumes Xajpot, Rudy Yovani	Pigeon, Robin	Tremblay, Réal
Cutzal Morales, Ismael Antonio	Prince, Daniel	Tremblay-Brisson, Caroline
Deschênes, Mélanie	Rouleau, Dylan	Tremblay-Soucy, Marianne

Érablières



Arbour Maxime
Arsenault Sylvain
Côté Sylvain
Gaudet François

Gendron Gratien
Mercier Nicolas
Michaud Ghislain
Poirier Mathieu

Personnel administratif

Boulay, Marie-Eve
Carrier-Bédard, Esther
Daigle, Johanne
Dugas, Annie
Fournier, Line

Gauthier, Renée-Claude
Gosselin, Jennifer
Jean, Sébastien
Leblanc, Jeannine
Thivierge, Jean

Merci à tous les administrateurs du conseil d'administration, ainsi qu'à tous les membres du personnel qui contribuent, année après année, au succès de notre organisation.

RECONNAISSANCES ET MÉRITES

Comme nous le savons tous, le bon fonctionnement d'une organisation repose essentiellement sur des ressources humaines qualifiées, engagées et prêtes à relever les défis quotidiens. Chaque année, nous sommes toujours très fiers d'honorer le nombre d'années de services du personnel œuvrant au sein de la coopérative, de même que les départs à la retraite des travailleuses et travailleurs qui ont eu le cœur à l'ouvrage pendant plusieurs années. En hommage à nos retraités et membres du personnel, voici les reconnaissances qui marquent l'année 2019.

1. 25 ans à l'emploi de la SERV

Cette année, c'est au tour de Mme Jeannine Leblanc de recevoir une montre commémorative pour ses 25 ans à l'emploi de la SERV.



JEANNINE LEBLANC, technicienne à la paie

25 ANS À L'EMPLOI DE LA SERV

« Toujours prête à aider, Jeannine est une femme vaillante qui n'a pas peur de retrousser ses manches ! Sa transparence est appréciée, car elle nous permet d'avoir rapidement l'heure juste et sans détour. Cordon bleu à ses heures, elle n'hésite pas à partager ses recettes et à offrir ses petits plats dans son environnement de travail.

Jeannine, merci de ton engagement et de ton dévouement envers notre coopérative ! On peut dire que tu as la SERV tatouée sur le cœur ! »

Sur la photo :
M. Sébastien Jean, directeur général et Mme Jeannine Leblanc

2. Départ à la retraite

En 2019, ce sont 7 personnes qui ont pris le chemin vers la retraite. Nous les remercions chaleureusement pour toutes ces belles années de loyaux services et nous leur souhaitons une retraite heureuse, couronnée de santé. Bonne retraite !

Hommage à nos retraités



3. Prix Claude Beupré

Chaque année, nous rendons hommage à un membre propriétaire qui s'est démarqué par le respect qu'il porte à la forêt, la qualité de son dossier et l'esprit de collaboration développé avec les membres travailleurs de la coopérative. Ce membre se verra remettre un encadrement commémoratif, ainsi qu'une bourse d'une valeur de 100 \$.

Pour l'année 2019, c'est avec grand plaisir que cette distinction est accordée à la Ferme Desmeules et frères SENC. Située à Albertville, cette entreprise familiale, représentée par M. Éric Desmeules, est constituée de 4 lots qui proviennent des générations précédentes. Chaque membre de cette société est un fier ambassadeur du développement durable de la forêt, et possède une vision à long terme de son exploitation. Ayant à cœur la protection de la diversité forestière, ils aiment développer et portent un grand soin à leur forêt. Malgré la distance, puisqu'ils demeurent dans la région de Montréal, ils ne manquent aucune occasion de venir se promener sur leurs lots et ils font confiance à la SERV depuis déjà plusieurs années. Félicitations !



1. Politique d'Équité d'Accès aux services

Politique

La présente politique d'équité d'accès aux services vise à assurer à tous les propriétaires conventionnés, membres de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée, coopérative de solidarité, ci-après appelée « groupement forestier », la possibilité de bénéficier des mêmes conditions et d'avoir le même accès aux services et ressources du groupement forestier.

Principes

La politique repose sur les principes suivants :

- Les propriétaires conventionnés : Partagent les mêmes objectifs d'aménagement forestier que le groupement forestier ;
 - Sont tous traités sur un pied d'égalité ;
 - Ont les mêmes possibilités d'accès aux ressources et aux services offerts par le groupement forestier ;
 - Ont les mêmes possibilités d'utiliser les ressources et les services offerts par le groupement forestier et d'en tirer profit.
- Les biens et les services du groupement forestier sont offerts à tout propriétaire conventionné de manière juste, respectueuse et équitable.
- Le groupement forestier :
- Accueille tout propriétaire de boisé privé qui en fait la demande et dont au moins un des lots est situé sur son territoire, sauf dans des cas d'exception et pour des raisons majeures déterminées par le conseil d'administration ;
 - Permet à tout nouveau propriétaire conventionné d'acquérir une part sociale ;
 - Dessers les propriétaires conventionnés selon des règles définies et adoptées par le CA et en assemblée annuelle ;
 - Rends des comptes sur l'aide consentie aux propriétaires conventionnés selon des indicateurs définis en assemblée annuelle ;
 - Traite les plaintes de ses membres en suivant un mécanisme défini de traitement des plaintes défini par le CA et présenté en assemblée annuelle ;
 - Établit les règles de distribution de ses budgets et les présente en assemblée annuelle.

Règles de fonctionnement

Le groupement forestier respecte les principes énoncés ci-dessus en mettant en œuvre les règles suivantes adoptées au préalable lors de l'assemblée annuelle.

Thème 1 – Accueil des nouveaux membres

- Le groupement forestier maintient un registre des membres et des nouveaux membres accueillis en cours d'année.
- Le coût d'acquisition d'une part membre est 58,30 \$
 - o 10 \$ (pour part sociale) + 48,30 \$ (part privilégiée)

Thème 2 – Règles d'attribution des services

- Le groupement forestier assure l'équité d'accès aux services en répondant aux demandes des propriétaires conventionnés en fonction des critères suivants :
 - o Les priorités causées par les catastrophes naturelles ;
 - o Les travaux prioritaires et la chaîne de travaux apparaissant dans les plans d'aménagement des propriétaires conventionnés ;
 - o La protection des investissements sylvicoles de l'État et des objectifs qui y sont rattachés ;
 - o La répartition du budget entre les travaux réalisés par les propriétaires conventionnés et les travailleurs du groupement forestier (p. ex. : 40 % du budget alloué aux travaux réalisés par les propriétaires conventionnés et 60 % pour les travaux réalisés par les travailleurs du groupement forestier) ;
 - o La programmation annuelle de travaux faisant partie intégrante du contrat d'accréditation avec l'Agence ;
 - o Le montant annuel maximal alloué par propriétaire défini par le groupement forestier ou l'agence ;
 - o Les superficies minimales traitables ;

Thème 3 – Traitement des plaintes

- Le groupement forestier traite les plaintes formulées par ses membres de la façon suivante :
 - o Un processus de traitement des plaintes est mis en place.
 - o Un bilan des plaintes traitées et non traitées est présenté lors de l'assemblée annuelle.
 - o Un rapport sur tous les cas d'éthique concernant les administrateurs et les personnes apparentées, les travailleurs et les transactions concernant les lots appartenant au groupement forestier seront traités dans l'année et présentés lors de l'assemblée annuelle.
- Une plainte peut être formulée par écrit auprès de la direction générale ou autre personne désignée.
- La méthode pour formuler une plainte est précisée sur le site Web du groupement forestier.
- Les plaintes sont traitées et analysées par la direction générale et/ou le président.
- Un registre des plaintes est tenu à jour, dans lequel sont consignés le nom des membres ayant formulé une plainte, la date de dépôt des plaintes, leur nature ainsi que le résultat du traitement de chacune des plaintes.

Thème 4 – Reddition de comptes

- Le groupement forestier rend des comptes à ses membres lors de son assemblée générale annuelle sur les éléments suivants :
 - o Le montant, le nombre de propriétaires conventionnés desservis durant l'année de référence avec les budgets associés, et la moyenne des sommes investies par propriétaire;
 - o Le montant total d'aide investi chez chacun des administrateurs et du personnel du groupement de façon non nominale.

2. Politique d'affectation DES BÉNÉFICES ET DES SURPLUS

Politique

Pour la SERV, notre mission est de :

Favoriser le développement économique et enrichir le patrimoine forestier de la Vallée de La Matapédia par une implication entrepreneuriale collective fondée sur la création et la valorisation des emplois.

La présente politique vise à préciser les principes devant guider la redistribution des bénéfices et des surplus.

Principes

La présente politique repose sur les principes suivants :

- Le groupement forestier précise la façon et les conditions selon lesquelles les bénéfices et les surplus sont utilisés. Le groupement forestier rend des comptes annuellement à ses membres sur ses états financiers et ses résultats dans un rapport annuel.

Règles de fonctionnement

Le groupement forestier respecte les principes énoncés ci-dessus en mettant en œuvre les règles suivantes, adoptées au préalable lors de l'assemblée générale annuelle.

Thème 1 – Usage prévu des bénéfices et des surplus du groupement

Les bénéfices et les surplus sont utilisés au bénéfice du groupement forestier de la façon suivante :

- o Remboursement des prêts contractés par le groupement forestier ;
- o Investissements dans des projets relevant du groupement forestier ;
- o Affectation à la Réserve de la coopérative en conformité avec les règlements de la coopérative.

Thème 2 – Reddition de comptes

Le groupement forestier rend compte de sa situation financière aux propriétaires conventionnés selon les formes suivantes :

- o Le rapport annuel du groupement forestier comprend un bilan de l'utilisation des bénéfices de l'année précédente.
- o Le rapport annuel du groupement forestier présente la projection des activités à venir.
- o Le rapport annuel du groupement forestier fait état des indicateurs financiers et des résultats de l'année se terminant.

ÉTATS FINANCIERS
